

# Aide-mémoire – Permis ou certificat requis

**Attention!** Cette liste n'est pas exhaustive. Si la rénovation que vous souhaitez faire n'y apparaît pas, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de savoir si votre projet requiert un permis ou un certificat.

## Permis de rénovation intérieure

- Changement de revêtement de plancher;
- Réparation à la suite d'un sinistre (dégât d'eau, incendie);
- Remplacement ou ajout d'armoires et de comptoirs de cuisine;
- Ajout ou retrait d'une cloison;
- Remplacement du placoplâtre;
- Ajout ou retrait d'une poutre;
- Remplacement d'un panneau électrique;
- Remplacement ou ajout d'une vanité, toilette, douche, bain;
- Ajout, remplacement ou retrait d'un foyer;
- Finition du sous-sol.

## Permis de rénovation extérieure\*

- Construction d'un avant-toit;
- Remplacement de revêtement extérieur;
- Peinture/teinture du revêtement extérieur;
- Remplacement de portes et fenêtres<sup>1</sup>;
- Remplacement du revêtement de toiture<sup>2</sup>;
- Modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal;
- Agrandissement;
- Construction d'un solarium, d'une véranda, d'un porche;
- Construction d'une structure rattachée au bâtiment principal.

## Permis pour bâtiment complémentaire

- Construction (remise, *gazebo*, abri pour spa, serre);
- Retrait (remise, *gazebo*, abri pour spa, serre);
- Construction d'une pergola;
- Rénovation ou modification du revêtement extérieur d'un bâtiment complémentaire;
- Agrandissement d'un bâtiment complémentaire.

## **Certificat d'autorisation**

- Plantation d'une haie;
- Imperméabilisation des fondations;
- Remplacement d'un drain français;
- Déplacement d'un bâtiment complémentaire;
- Abattage d'arbre(s);
- Remblai et déblai sur le terrain;
- Enseigne;
- Installation, remplacement, modification ou déplacement d'une clôture;
- Construction, remplacement, modification, déplacement d'une galerie, d'un patio, d'une terrasse ou d'un balcon.

## **Permis de stationnement**

- Remplacement du pavage du stationnement;
- Ajout, modification ou agrandissement de la superficie du stationnement.
- Remplacement, ajout ou modification d'un ponceau;

## **Permis de piscine (creusée, hors terre, semi-creusée ou spa)**

- Retrait ou installation d'une piscine ou d'un spa.

## **Certificat d'occupation**

- Commerce, garderie, service professionnel en milieu résidentiel.
- Location à court dans une résidence principale

\* Il est à noter que des autorisations supplémentaires sont nécessaires avant d'effectuer ces travaux, notamment auprès du Comité consultatif d'urbanisme. Veuillez consulter le Service de l'urbanisme et de l'environnement à [urbanisme@ville.lorraine.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lorraine.qc.ca) pour plus de détails.

<sup>1</sup> Si vos travaux visent la modification de la couleur, du style, des dimensions et/ou la modification de l'emplacement de vos portes et/ou fenêtres, le dossier doit avoir été préalablement présenté et approuvé en séance du Comité consultatif d'urbanisme.

<sup>2</sup> Un permis n'est pas requis pour le remplacement du revêtement de la toiture **si le matériau est conforme et si la couleur se situe strictement dans les tons de brun, noir ou gris**. Si la couleur diffère de celles mentionnées précédemment, le projet devra être soumis à l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme.